

CONTRAT D'ENGAGEMENT
Programme Égalité des Chances- Ô Talents - INSA

Le présent **contrat** constitue un engagement plein et entier de la famille de faire tout ce qui lui est possible pour que

Prénom :

Nom :

du collègepuisse participer au Programme « **Égalité des Chances - Ô Talents- INSA** ».

1- Objet du contrat

Le programme « **Égalité des Chances-Ô Talents -INSA** » a pour objectif d'accroître les chances de collégiens sélectionnés de suivre avec succès des études supérieures ambitieuses.

Les frais inhérents au programme sont supportés par l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse et le collège. Le programme est supervisé par un chef de projet, personnel permanent de l'INSA, responsable pédagogique et administratif du programme. Le collège suit le travail réalisé par l'intermédiaire d'un professeur tuteur. Le collège demeure l'interlocuteur privilégié de la famille.

Le collégien s'engage à participer assidûment pendant les 3 années à toutes les séances organisées par l'INSA, ainsi qu'aux sorties organisées le week-end.

La famille du collégien **s'engage à l'accompagner** dans sa démarche et au **respect de ses engagements**.

2- Déplacements

Toute sortie donnera lieu à l'établissement d'une feuille de mission qui sera communiquée à la famille.

Les déplacements individuels ou collectifs des élèves, entre l'établissement et le lieu de l'activité scolaire, se feront selon les règles établies dans le règlement intérieur de l'établissement et selon le plan de sortie agréé par le chef d'établissement.

Les sorties culturelles sont encadrées par les étudiants tuteurs.

3- Respect des règles de sécurité et de vie

Durant les séances et sorties organisées par l'INSA, le collégien reste soumis au règlement intérieur du collège et doit donc continuer à le respecter (en terme notamment de tenue vestimentaire, d'interdiction de fumer).

À l'INSA, s'y ajoute le règlement intérieur de l'établissement. En outre, il doit suivre scrupuleusement (notamment si l'activité se déroule dans un laboratoire ou une salle de TP) les consignes de sécurité qui lui sont communiquées.

Le collégien s'engage à **participer activement** aux activités proposées, à **être ponctuel** (le), et à **respecter** celles et ceux (professeurs tuteur, étudiants tuteur, professeurs et experts) qui participeront au programme. Tout manquement à ces engagements entraînera l'exclusion du programme.

La famille et le collégien s'engagent à justifier toute absence. Toute absence répétée non justifiée par un motif valable entraînera l'exclusion du programme. Il pourra être demandé à la famille de rembourser les frais engendrés par les sorties et modules en cas d'absence non justifiée.

La famille du collégien autorise la diffusion sous le contrôle de l'INSA, de photos et de vidéos prises dans le cadre du programme, dans lesquelles figure le collégien dès lors qu'elles sont utilisées à des fins d'information et aucunement à des fins commerciales.

Fait à Toulouse, le

Pour valoir ce que de droit

Signature de la Famille,

Signature du collégien,

Le chef d'établissement,

La responsable INSA de Toulouse du programme,